

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2012

Sur convocation du 17 février 2012, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 24 février, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents : MM. Bernard SEIGLE – Yves GUILLOTTE – Pierre MAINETTI – Mmes Pascale LHOMME – Jacqueline CECCON – Marie-Noëlle MEGEVAND – Christiane MICHEL – MM. Jean BARDET – Christian BOCQUET – Guy PHILIPPE –

Pouvoir : M. Olivier COUET à M. Pierre MAINETTI

Absents : Mmes Claudine CHAMPION – Hélène ORBE – MM Daniel BALLEYDIER – Alexandre VALZ-BLIN

Secrétaire de séance : M. Pierre MAINETTI

Le maire ouvre la séance. La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (DCM N°12/06)

Sous la présidence de M. Pierre MAINETTI, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2011 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes	1 013 157,69 €	
Dépenses	840 535,27 €	
Excédent de fonctionnement 2011		172 622,42 €

Section d'investissement

Recettes réelles.....	707 092,40 €	
Dépenses réelles.....	710 167,55 €	
Besoin de financement		3 075,15 €

Affectation résultat de fonctionnement 2010..... 140 740,37 €

Excédent d'investissement 2010..... 48 727,43 €

RESULTAT 2011 186 392,65 €

Hors de la présence de M. Bernard SEIGLE, maire, **le conseil municipal approuve**, à l'unanimité, **le compte administratif du budget communal 2011.**

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 (DCM N°12/07)

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives 2011, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget général de la commune établi par le Trésorier Principal de Seynod, dont les écritures sont en tous points identiques à celles du compte administratif du maire

III. AFFECTATION DES RESULTATS 2011 (DCM N°12/08)

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2011 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2011
 - ➔ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : **172 622,42 €**
- Résultat d'investissement 2011
 - ➔ 001 – Excédent d'investissement reporté : **186 392,65 €**.

IV. PROGRAMME D'ELECTRIFICATION 2009 – DUREE DE REMBOURSEMENT DU PRÊT SOUSCRIT PAR LE SIESS (DCM N°12/09)

Concernant les travaux d'alimentation électrique du Pont Noir (programme 2009), dans sa délibération du 16 décembre 2010, le conseil municipal s'est engagé à verser à au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel le montant de la participation de la commune, soit 35 028,28 €, sous forme d'une annuité fixe payable sur une période de 20 ans, avec application d'un intérêt fixé d'après les meilleures conditions du marché obtenues par le SIESS.

Par délibération du 30 novembre 2011, les élus du SIESS ont délibéré pour la souscription de l'emprunt concernant le programme de travaux 2009. L'établissement bancaire retenu est la Caisse de Dépôts et Consignations avec un prêt au taux de 4,51 % et réalisé sur l'enveloppe mise à disposition des collectivités. Cette offre portait comme condition, un remboursement de 15 ans et non sur 20 ans comme l'avait prévu le SIESS.

Aussi, le SIESS demande une nouvelle délibération pour accepter une période de 15 annuités au lieu de 20.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité,

- **s'engage à verser au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel le montant de la participation de la commune des travaux inscrits au programme 2009, sous forme d'une annuité fixe payable sur une période de 15 ans, avec application d'un taux d'intérêt de 4,51 %.**

V. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE CANTINE SCOLAIRE (DCM N°12/10)

Mme Pascale LHOMME explique au conseil municipal qu'actuellement la commune rémunère le personnel de la cantine (2 agents), et que l'association de cantine scolaire reverse une participation de 39,52 %. Ce principe n'est pas en adéquation avec la réglementation.

Le personnel doit être mis à disposition de l'Association de cantine, qui rembourse en intégralité les rémunérations et charges de ces agents. La commune propose dans ce cas de reverser une participation à l'association, équivalente à 60,48 % du montant total.

Mme Pascale LHOMME présente la convention qui sera signée avec le Président de l'association de cantine scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **autorise le maire à signer la convention telle que présentée.**

VI. SUBVENTION AU VELO-CLUB D'ANNEMASSE : COURSE CYCLISTE ANNEMASSE-BELLEGARDE DU 25 MARS 2012 (DCM N°12/11)

M. Bernard SEIGLE fait part au conseil municipal du passage de la 77^{ème} édition de la course cycliste Annemasse-Bellegarde et retour le 25 mars 2012. Un « Grand Prix de la Montagne » est prévu au passage vers le stade de foot. A cette occasion, le Vélo-Club d'Annemasse sollicite la commune pour une subvention. Ce soutien nous permettra de récompenser les plus jeunes des compétiteurs âgés de moins de 21 ans, ce qui sera à leurs yeux un signe d'encouragement bien mérité. Bernard SEIGLE propose de verser, comme chaque année, une somme de 70 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte de verser au Vélo-Club d'Annemasse la somme de 70 €.**

VII. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET – ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 18 JANVIER 2012 (DCM N°12/12)

M. Bernard SEIGLE rappelle au conseil municipal sa délibération du 18 janvier l'autorisant à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2011, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012.

Le bureau chargé du contrôle de légalité de la Préfecture qui a statué sur cette délibération rappelle que conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation du conseil municipal doit non seulement préciser le montant des crédits ainsi accordés, mais également leur affectation.

En conséquence, le conseil municipal devrait compléter sa délibération. Cependant, celle-ci ne s'avère pas nécessaire, car tous les travaux à mandater en ce début d'année étaient prévus au budget primitif 2011 et les restes à réaliser reportés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'annuler la délibération du 18 janvier autorisant le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2011, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012.

VIII. DIVERS

Programme logements au Chef-Lieu

Bernard SEIGLE rappelle aux conseillers que dans le cadre de la modification du PLU, il est prévu de rendre constructible le terrain du Chef-Lieu. Parallèlement, plusieurs organismes ont été consultés pour définir un programme de logements locatifs aidés et/ou accession à la propriété.

Pour présenter et travailler sur ce projet, Bernard SEIGLE propose de constituer une commission. Tous les membres du conseil sont invités à faire partie de cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.